



infotechniques pinces Tigrip

I. INFORMATIONS GENERALES

Sur un plan réglementaire, les pinces Tigrip sont des accessoires de levage au sens de la Directive Machines 89/392/CEE, mise à jour par la Directive 98/37/CEE d'août 1998.

Le coefficient de sécurité applicable aux pinces Tigrip est donc de 4.

II. FONCTIONNEMENT DES PINCES

• Toute la gamme des pinces Tigrip repose sur le même principe : **c'est le poids de la charge soulevée qui fait le serrage** par un système de biellette.

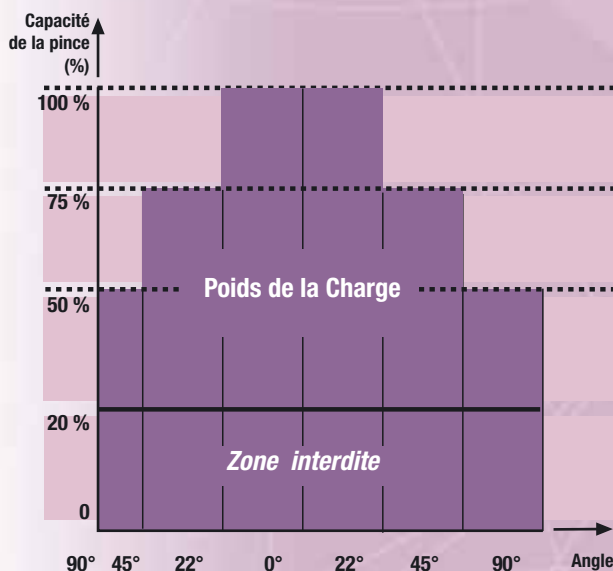
Sa puissance est provoquée par la pièce soulevée : **plus la charge est lourde, plus on serre.**

C'est pour ce motif que les pinces Tigrip ne doivent de préférence pas être utilisées avec une pièce inférieure en poids à 20 % de la capacité maximale de la pince.

Exemple : une pince de CMU 1 tonne n'est pas conçue pour assurer le levage d'une pièce dont le poids est inférieur à 200 kg.

• D'autre part, l'angle que forme la pièce avec la pince et son élingage réduit aussi sa capacité : il faut donc en tenir compte dans le choix de la pince.

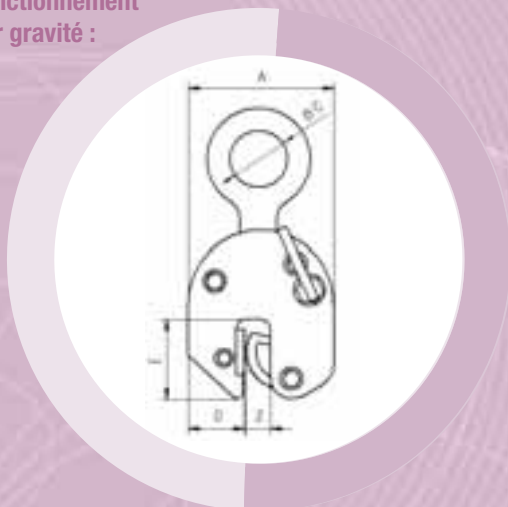
Exemple : un angle de 45° réduit la capacité de 50 %



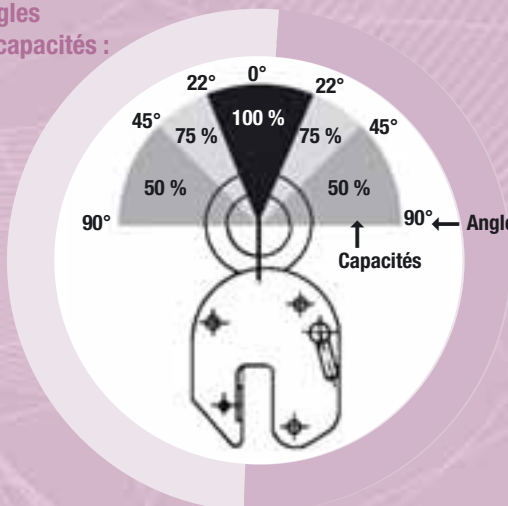
• Les pièces soulevées doivent être **non grasses** et **non glissantes**

• La mâchoire de la pince ne doit pas riper sur la surface et doit donc pénétrer dans la matière : la dureté de la matière ne doit pas dépasser une certaine valeur fixée à 30 HRC.

Fonctionnement par gravité :



Angles et capacités :



Duretés tôles et capacités en charge :

Résistance Traction MPa	HB	HRB	HRC
400	130	130	
800	250	100	21
1200	360		36
1600	460		46
2000	530		52

30 HRC

C'est pourquoi la gamme Tigrip offre des solutions pour les surfaces très dures, avec la pince à tôle TBE et les pinces SHARK et SHARK S qui sont utilisables pour des duretés de matières jusqu'à 40 HRC. Il existe aussi dans notre gamme des pinces spéciales pour les charges sensibles : surfaces en inox par exemple, ...